

- identité et adresse des témoins
- certificat médical décrivant avec précision vos dommages physiques et la durée prévue de l'incapacité de travail.

Muni de ces documents, où adresser votre plainte ?

II. LA PLAINTÉ

1. QUI PORTE PLAINTÉ ?

C'est vous personnellement qui pouvez porter plainte. La SMTU ne peut le faire à votre place. C'est vous et vous seul qui avez subi un préjudice*, c'est donc vous et vous seul qui décidez d'en demander réparation*.

Cependant, en cas de difficulté, n'hésitez pas à vous adresser au Service Prévention Sécurité qui pourra vous conseiller ou vous assister. **(04.67.07.61.16)**

La SMTU pourra porter plainte dans le cas où elle est elle-même victime d'un préjudice, détérioration de matériel par exemple.

2. OÙ PORTER PLAINTÉ ?

Au poste de gendarmerie ou de police le plus proche :

- du lieu de l'agression,
- du lieu de votre travail,
- du lieu de votre domicile.

Si vous ne désirez pas signaler votre adresse personnelle, vous pouvez indiquer celle de la SMTU, votre employeur.

Veillez à bien indiquer en détail les circonstances de l'agression ainsi que les dommages* qu'elle a occasionnés (préjudice corporel, moral ou matériel).

A partir de là, la procédure est enclenchée.

Votre dossier sera transmis au Procureur de la République* (Parquet*) qui va estimer si oui ou non il y a lieu d'entamer des poursuites* à l'encontre de votre agresseur.

III. LES POURSUITES* JUDICIAIRES : LE PROCES PENAL*

Le Parquet* dirigé par le Procureur* de la République est chargé de réclamer l'application de la loi au nom de la société. Seul lui a le pouvoir de décider des poursuites* contre votre agresseur.

Deux situations sont possibles :

- La plainte est classée.
- Les poursuites* sont engagées.

1. LE CLASSEMENT DE LA PLAINTÉ

Le Procureur* de la République peut décider de classer votre plainte et de ne pas poursuivre. Dans ce cas, il n'y aura pas de "punition" contre l'agresseur (pas d'amende, pas d'emprisonnement) et vous n'aurez pas d'indemnité*.

Il estimera les poursuites* inopportunes pour diverses raisons :

- tiers non identifié
- comportement insuffisamment caractérisé